



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 15/04/2021

NOUVELLE ACCÉLÉRATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Depuis le début de la campagne de vaccination, 626 944 personnes ont reçu au moins une injection en Bretagne, soit 18,1% de la population. Plus de 70% des personnes âgées de plus de 75 ans et 65% des personnes âgées de 70 à 74 ans ont été vaccinées.

Grâce à l'augmentation des livraisons de vaccins depuis le début du mois d'avril, cette dynamique s'accélère dans les centres de vaccination et chez les professionnels de santé de ville.

La campagne de vaccination s'intensifie également cette semaine avec l'ouverture de la vaccination à de nouveaux publics.

Depuis le 12 avril 2021, **les personnes âgées de 55 ans et plus**, même sans comorbidités, peuvent être vaccinées avec le vaccin AstraZeneca chez un pharmacien, un infirmier ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste ou médecin du travail).

Dès le 16 avril 2021, **les personnes âgées de 60 à 69 ans pourront se faire vacciner** dans les centres de vaccination avec les vaccins Pfizer et Moderna, ainsi que dans le cadre d'opérations spécifiques menées en proximité dans les territoires.

Par ailleurs, à la suite des recommandations de la Haute Autorité de Santé, à compter du 14 avril 2021, la **seconde injection des vaccins Pfizer et Moderna a lieu 42 jours après la première et non plus 28.**

La Haute Autorité de Santé recommande également de vacciner **les personnes âgées de moins de 55 ans qui ont déjà reçu une dose d'AstraZeneca avec une seconde dose de vaccin à ARN messager**, dans un délai de 12 semaines après la première injection. **Des créneaux dédiés à ce public seront proposés par les centres de vaccination selon des modalités qui feront l'objet d'une communication ultérieure.**

**Contact presse
Direction de cabinet
Département communication**

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

(à partir de 18 ans)

 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca ou Janssen**	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	 Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	 En centre de vaccination***

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

** Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

*** Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.





La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS

(à partir de 18 ans)

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier



Mon âge



Avec quels vaccins ?

DE
18 À 54 ANS
INCLUS →

Pfizer-BioNTech ou Moderna



En centre de vaccination ou dans mon établissement

55 ANS
ET PLUS →

**AstraZeneca
ou Janssen***



En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier

(sauf si une 1^{ère} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)

**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**



En centre de vaccination ou dans mon établissement

* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

